

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 JANVIER 2015, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 19 janvier 2015 ouverte.

RÉSOLUTION 2015-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par Sophie Bourassa, appuyé par Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

- En retirant le point 6.3 – Résiliation de l'entente intervenue entre la Ville, la Légion royale canadienne Filiale Auclair 121 et l'Association du parc canin d'Otterburn Park et fermeture des parcs canins

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 450 fixant les règles d'occupation du domaine public de la Ville d'Otterburn Park
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro E-448 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur une partie des rues d'Oxford, du Prince-Edward et Maple et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation

6. Administration générale

- 6.1 Demande d'une carte de crédit pour les directeurs intérimaires des services de l'urbanisme et du loisir et de la culture – Messieurs Martin Ethier et Yves Dubois – Limite de crédit de 1 000 \$ chacun
- 6.2 Adhésion au programme d'aide financière du Ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec – Formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 6.3 Résiliation de l'entente intervenue entre la Ville, la Légion royale canadienne Filiale Auclair 121 et l'Association du parc canin d'Otterburn Park et fermeture des parcs canins

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 10 décembre 2014 au 13 janvier 2015
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits n° CT-2015-01-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

9. Travaux publics

- 9.1 Collecte des résidus domestiques dangereux – Analyse des soumissions – Adjudication du contrat
- 9.2 Demande d'autorisations à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu – Remplacement d'un ponceau
- 9.3 Embauche d'un préposé à l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2014-2015
- 9.4 Installation et publication de l'application Voilà! de PG Solutions

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Octroi d'une aide financière – La Légion royale canadienne Filiale Auclair 121
- 10.2 Entente avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire relative à l'accès au patinage libre aux résidents de la Ville d'Otterburn Park – Autorisation de signature

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Danielle Lavoie, mairesse

Madame la mairesse Danielle Lavoie informe et/ou fait état des points suivants :

1 Planification stratégique

Il est prévu qu'en cours d'année, les citoyens auront à se prononcer sur l'avenir de leur ville. Le portrait actuel de notre réalité et les principaux enjeux vous seront présentés. Les différentes options apportées par les citoyens, le personnel et les élus seront examinées.

2 Politique sur le développement durable

La mise à jour d'un projet de politique « verte » s'impose et reflète la volonté de l'ensemble des citoyens et de vos élus d'améliorer nos pratiques en vue de mieux protéger notre planète. Chacun de nous et ensemble pouvons mettre l'épaule à la roue pour ce faire. Les membres du comité sur l'environnement et le personnel désigné présenteront leurs recommandations au conseil municipal. L'information, voire les consultations citoyennes, suivront.

3 Politique Municipalités amies des aînés (MADA)

La politique MADA entamera sa première année de recherche et de consultation pour jeter les bases de son plan d'action. Les aînés seront au rendez-vous. Monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay est le président et madame la conseillère Clarisse Viens est la coprésidente du comité de pilotage.

4 Sondage réalisé par le comité sur le sport, le loisir et la culture

Les résultats du sondage réalisé par le comité sur le sport, le loisir et la culture seront examinés par le conseil. Ces résultats seront considérés et intégrés à la démarche de planification stratégique.

5 Autres dossiers

Plusieurs autres dossiers comme le projet de la plage, la protection des berges et le nouveau plan directeur en informatique connaîtront des dénouements cette année.

Quant aux dossiers en cours, comme l'installation de la tour TELUS, elle fait encore l'objet de recherche par le conseil. Il y a un prix à payer pour ce faire. Aucune décision n'est encore prise.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h08 à 20h45 :

- | | | |
|----|--------------------------|---|
| 1. | Stephane Mathieu | Parc canin |
| 2. | Diane Grenier | Parc canin |
| 3. | Marilia Correia | Parc canin |
| 4. | Thierry Sénécal | Parc canin |
| 5. | Anne Colas | Parc canin |
| 6. | Ronald Larocque | Parc canin et dépôt de documents |
| 7. | Emmanuel Raynauld | Parc canin |
| 8. | Céline Demers | Parc canin |
| 9. | Mireille Meister | Tour TELUS |

**RÉSOLUTION
2015-01-002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2015-01-003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014, tel que rédigé.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT
NUMÉRO 450 FIXANT LES RÈGLES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE
D'OTTERBURN PARK**

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 450 fixant les règles d'occupation du domaine public de la Ville d'Otterburn Park.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 15 janvier 2015.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet, de la portée, du coût, du mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du Règlement d'emprunt numéro E-448.

**RÉSOLUTION
2015-01-004**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-448 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES
D'OXFORD, DU PRINCE-ÉDWARD ET MAPLE ET AUTORISANT UN EMPRUNT AUX FINS
DE LEUR RÉALISATION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet, de la portée, du coût, du mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement d'emprunt numéro E-448.

**RÉSOLUTION
2015-01-005**

**DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LES DIRECTEURS INTÉRIMAIRES DES
SERVICES DE L'URBANISME ET DU LOISIR ET DE LA CULTURE – MESSIEURS MARTIN
ETHIER ET YVES DUBOIS – LIMITE DE CRÉDIT DE 1 000 \$ CHACUN**

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir à certains achats mineurs pour les besoins des services de l'urbanisme et du loisir et de la culture de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 janvier 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour les directeurs intérimaires des services de l'urbanisme et du loisir et de la culture, messieurs Martin Ethier et Yves Dubois, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 1 000 \$ chacun.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier quitte à 20h44.

**RÉSOLUTION
2015-01-006**

**ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – FORMATION DES POMPIERS
VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit la formation de vingt-quatre (24) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 janvier 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmette cette demande à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2015-01-007**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 DÉCEMBRE 2014 AU
13 JANVIER 2015**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 10 décembre 2014 au 13 janvier 2015 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	24 977,64 \$
Liste au 13 janvier 2015	1 563 602,46 \$
Chèques nos 12607 à 12630	13 581,67 \$

Déboursés par retraits bancaires 374 736,70 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 976 898,47 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2015-01-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2015-01-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2015-01-008**

**COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – ANALYSE DES SOUMISSIONS –
ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT que l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes permet aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres commun pour la gestion des déchets domestiques dangereux a été fait par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

Nom des Soumissionnaires	Prix 2015 (taxes applicables incluses)	Prix 2016 (taxes applicables incluses)	Prix 2017 (Option) (taxes applicables incluses)
CRI environnement inc.	95 689,09 \$	98 475,51 \$	100 527,24 \$
Newalta	104 515,38 \$	106 461,53 \$	108 394,75 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 janvier 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE le conseil municipal accepte l'analyse des soumissions préparée par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

QUE la Ville octroi le contrat pour la gestion des déchets domestiques dangereux à la firme CRI environnement inc., le plus bas soumissionnaire conforme et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-452-90-446 Autres collectes RDD.

**RÉSOLUTION
2015-01-009**

**DEMANDE D'AUTORISATIONS À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU**

CONSIDÉRANT que la Ville réalisera des travaux sur les rues d'Oxford et du Prince-Edward qui nécessiteront le remplacement d'un ponceau qui traverse la rue d'Oxford;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville doit formuler une demande pour obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu pour effectuer ledit remplacement et assurer la conformité du passage de conduites sous le ruisseau;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 décembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville formule auprès de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, une demande afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux mentionnés précédemment;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 1 775 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-448.

**RÉSOLUTION
2015-01-010**

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES POUR LA SAISON
HIVERNALE 2014-2015**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 janvier 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'EMBAUCHER monsieur Mikey Robert au poste de préposé à l'entretien des patinoires, à un taux horaire de 12,30 \$, pour la saison d'hiver 2014-2015 :

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce salaire soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-30-141 Salaires réguliers - patinoire.

**RÉSOLUTION
2015-01-011**

INSTALLATION ET PUBLICATION DE L'APPLICATION VOILÀ! DE PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT que l'application Voilà! permet aux citoyens de signaler un problème non urgent à la Ville tels que les lampadaires défectueux, graffitis, problèmes d'égout, bris d'un panneau de signalisation, etc.;

CONSIDÉRANT que l'application est disponible sur Apple Store et Google Play et donne la possibilité de localiser, de photographier et de signaler un problème de façon instantanée;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le Ville de travailler avec ce nouvel outil;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 6 janvier 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal consent à l'installation et la publication de l'application Voilà!, conformément au contrat de licence de PG Solutions;

QUE le conseil municipal autorise monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics, à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2015-01-012**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – LA LÉGION ROYALE CANADIENNE FILIALE AUCLAIR 121

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de soutien financier de la part de l'organisme la Légion royale canadienne Filiale Auclair 121;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre notamment une aide aux vétérans et voit à l'organisation d'activités sociales, récréatives et culturelles;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 janvier 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

DE verser la somme de 100 \$ à la Légion royale canadienne Filiale Auclair 121;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette participation financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2015-01-013**

ENTENTE AVEC LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE RELATIVE À L'ACCÈS AU PATINAGE LIBRE AUX RÉSIDENTS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que les Villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes afin de conclure une entente intermunicipale relative à l'accès au patinage libre au Complexe sportif SportsScene de Mont-Saint-Hilaire pour les citoyens otterburnois;

CONSIDÉRANT que cette entente relative à l'accès au patinage libre au tarif résident pour les citoyens de la Ville, établit également le mode de fonctionnement et les conditions de tarification que les résidents d'Otterburn Park doivent défrayer lorsqu'ils se présentent à l'activité, le différentiel entre la tarification résidente et non-résidente étant payé par la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du Loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 janvier 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte les termes et conditions prévus à l'entente relative à l'accès au patinage libre au tarif résident pour les citoyens de la Ville d'Otterburn Park;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h57 à 21h18 :

- | | | |
|----|---------------------------|---|
| 1. | Céline Demers | Circulation sur le chemin des Patriotes |
| 2. | Sylvie Morissette | Parc canin et dépôt de documents |
| 3. | Robert Chauveau | Parc canin et dépôt de documents |
| 4. | Amélie Préfontaine | Infrastructures : emprunt de 4 050 000 \$
Déneigement sur le chemin des Patriotes
Parc canin |
| 5. | Francine Leblanc | Parc canin |
| 6. | Anne Colas | Vitesse sur la rue Tadoussac |

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2015-01-014**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h19.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière